



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

28 Octobre 2015



Date d'affichage

28 Octobre 2015



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 25

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2015 A 20 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – WALTER – LAINÉ– LAQUIEZE - JANSON – MATHIEU - DUBOIS
JAUMAIN - VIRASSAMY PADEYEN – BIEN – EL ATTAR – MINJEAU - MAURY
Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – CHANTIER – ELIOT - HATAT – CHAUFFERT
DOMANGE - MARTINEZ RODRIGUEZ – FERREIRA – PIGNY - MAÏDA

POUVOIRS :

Madame Sylvie LANGE à Madame Rose-Marie LAINÉ
Madame Martine LIBANY à Madame Muriel JAUMAIN
Monsieur Brice EVRARD à Madame Sophie WALTER
Monsieur Christian CHERRONNET à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Nathalie BIEN a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité

**N° 15.1482 – OBJET : MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
DE L'ACCES ET DU PARVIS DE L'ECOLE SAINT-EXUPERY
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°1
AU LOT 1 « VOIRIE & ASSAINISSEMENT »**

**N° 15.1482 – OBJET : MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
DE L'ACCES ET DU PARVIS DE L'ECOLE SAINT-EXUPERY
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°1
AU LOT 1 « VOIRIE & ASSAINISSEMENT »**

Par délibération n° 15.1430 en date du 26 Mars 2015, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement de l'accès et du parvis de l'école Saint-Exupéry.

Le montant des marchés signés s'élève à :

Lot 1 « Voirie & Assainissement »	365 000.00 € H.T.
Lot 2 « Eclairage & Réseaux secs »	84 748.20 € H.T.

Montant total des marchés	449 748.20 € H.T.

Diverses modifications sont intervenues ou ont été demandées en cours de chantier et doivent faire l'objet d'un avenant au lot n° 1 « Voirie – Assainissement ».

Lot 1 « Voirie & Assainissement » :

- Travaux complémentaires dans les cours Nord & Sud de l'école Saint-Exupéry

Le montant de cet avenant s'élève à 15 180,50 € H.T.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission « Voiries & Cadre de Vie » réunie le 29 Octobre 2015,
- Vu le Code des marchés publics,
- Considérant la nécessité des modifications ci-dessus,

Il vous est proposé :

⇒ d'**APPROUVER** l'avenant n° 1 au lot 1 « Voirie & Assainissement ».

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant ci-dessus au marché d'aménagement de l'accès et du parvis de l'école Saint-Exupéry pour un montant de 15 180.50 € H.T.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 5 Novembre 2015**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN